

# NON A L'IMPLANTATION DE NOUVELLES EOLIENNES A MARIE GALANTE

Marie Galante sera déjà auto suffisante en électricité avec la centrale Bagasse .  
La centrale de 5 éoliennes de **120 m de haut** prévue à Ménard ne sert qu'à enrichir ceux qui l'exploiteront (société Sea Energy) .

**Aux actionnaires les bénéfiques, aux Marie-Galantais les pertes !**

## Pollution visuelle

- La centrale sera implantée dans le site protégé des Falaises (non constructible) à fort potentiel touristique (Gueule Grand Gouffre tout proche)
- Impact important sur un endroit sauvage, naturel et calme
- Installation « broyeuse » d'oiseaux car située à proximité d'une zone ZICO (Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux)
- Mur artificiel très visible de nombreuses zones de l'île d'une longueur de **880 m** et d'une hauteur de **120 m** (mât de 80m et pales de 40 m)

## Pollution auditive

- due aux nuisances sonores d'éoliennes tournant 24 heures sur 24
- La distance minimale d'une habitation autorisée en France a été ramenée à **500 m** par les députés sous la pression des lobbies de l'éolien . Cela ,malgré l'amendement Germain voté par le Sénat portant la distance à **1000 m**
- En Allemagne (Bavière) la distance minimale a été portée à 10 fois la hauteur totale de l'éolienne. Ce qui représente **1200 m** dans le cas des éoliennes à Ménard
- En raison des nuisances provoquées par les infrasons (céphalées violentes, bourdonnements et sifflements d'oreille, difficultés d'endormissement) , l'Académie de Médecine préconise une distance minimale de **1500 m**
- A Marie Galante ,

Section Marie Louise	maison située à 620 m de l'éolienne 5
Section Ménard	maison située à 800 m de l'éolienne 1
Section Malétie	maison située à 920 m de l'éolienne 2

## Sécurité des éoliennes installées dans une zone sismique et cyclonique .

- La zone de risques , dans l'étude présentée, est évaluée à un rayon de 850 m autour de chaque éolienne, or la 1ère se trouve à **72 m de la route Vieux Fort-Grand Bassin** il y a des risques de bris de pales ( 40% des accidents répertoriés)
- les éoliennes résisteraient à un vent maxi de **250 km/h** (et les cyclones de type Hugo ?)
- Comment seront protégés les stockages en batteries ?

## Problèmes techniques

- problèmes de réception des téléphones portables ou des émissions télé dus à la présence d'éoliennes dans une zone déjà faiblement desservie,
- qui payerait le câble supplémentaire de 30 km prévu pour exporter l'électricité produite **vers la Guadeloupe** qui serait, d'ailleurs, insuffisant d'après l'étude EDF ?
- les convois de près de 100 m de long prévus pour l'installation des éoliennes vont circuler en causant de gros dégâts sur nos routes

## Combien cela va-t-il nous coûter ?

Les actionnaires de la société privée Sea Energy profitent largement de mesures avantageuses pour eux :

- électricité chère : elle est vendue à EDF à un prix pratiquement double de la revente à l'utilisateur grâce à un contrat de 15 ans garanti par l'état
- pour combler la différence EDF facture à tous les usagers la **taxe CSPE** qui augmente régulièrement (voir au dos de votre facture)
- exonération de l'octroi de mer 10 à 15 % de l'investissement perdu pour les citoyens guadeloupéens
- mesures d'aides diverses : fonds européens, défiscalisation
- l'investissement serait amorti au bout de 8 ans pour un fonctionnement prévu sur 20 ans